

Rapporteur : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Subvention à la commune de Kaya. Appui institutionnel - Financement du service développement local, de la cellule emploi – jeunesse – culture, et programme de formation.

En application du protocole de coopération décentralisée, renouvelé entre les villes de Châtellerault et Kaya en novembre 2009, conformément au programme prévu entre les deux territoires, et tenant compte des financements notifiés du ministère des affaires étrangères et européennes, la commune de Châtellerault s'est engagée à renforcer les services municipaux à Kaya.

Elle accompagne le service développement local, stratégique pour les ressources communales, intégrant maîtrise foncière et domaniale et amélioration du recouvrement des taxes, dans le but de renforcer la démocratie locale et d'améliorer les services de base à la population. Ce programme amplifie l'action d'adressage dont il est la continuité et précise des objectifs quantifiés d'évolution des ressources. La participation de Châtellerault est de 5600€ pour l'année 2010.

La commune de Châtellerault soutient également la création d'une cellule professionnelle, mise en place avec les services déconcentrés de l'État burkinabé à Kaya, chargée d'accompagner et former des porteurs de projets dans les domaines économiques, éducatifs ou culturels. La participation de Châtellerault correspond à la prise en charge d'un poste et de bourses projets pour un coût annuel global 2010 pour Châtellerault de 3800€.

Enfin, le programme de formation des agents se poursuit et s'ouvre aux étudiants du Nord et du Sud dont les compétences peuvent être mobilisées pour les projets de développement à Kaya, (comme en juin dernier avec un étudiant de l'IUT). Cette action donne lieu à une participation de Châtellerault en 2010 à hauteur de 3000€.

Le financement de ces actions d'un montant total de 12 400€ est prévu au budget relations internationales 2010 de la commune de Châtellerault, soutenue par un cofinancement du ministère des affaires étrangères et européennes global de 4700€, correspondant à ces mêmes actions en 2010.

Montant appui institutionnel 2010 restant à engager et à régler

Adressage – Poste développement local	5 600 €
Formation	3 000 €
Solidarité numérique	<u>3 800 €</u>
TOTAL	12 400 €

Commune de CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 26 novembre 2010

n° 29

page 2/2

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

VU le protocole d'amitié signé entre les communes de Châtellerault et de Kaya, le 11 juillet 1976 ; renouvelé le 22 juin 1996 ;

VU la délibération n°30 du conseil municipal de Châtellerault du 16 septembre 2009 portant sur la coopération décentralisée Châtellerault Kaya ;

VU le Protocole de Coopération décentralisée entre les communes de Kaya et Châtellerault du 2 Novembre 2009 ;

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault a décidé d'appuyer le fonctionnement de la commune de Kaya en soutenant la prise en charge du service développement local et du pôle jeunesse, culture, emploi, et en participant à la formation des personnels communaux et des étudiants au nord et au sud ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la commune de Kaya une subvention d'un montant de douze mille quatre cents euros (12 400 €), soit 8 134 000 CFA.

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les avenants au protocole de coopération décentralisée correspondants à ces actions.

La dépense sera imputée au compte 048/65734/4400 du budget communal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 3/12/2010 n°4146
Publié au siège de la Mairie, le 1/12/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM